

Déploiement du compteur linky

Point de situation février 2018

Le déploiement à l'échelle nationale des compteurs Linky a débuté en décembre 2015 relève d'une décision de l'État, d'un vote du parlement et d'un processus encadré par la Commission de Régulation de l'Énergie.

Cependant, un certain nombre de maires ont été sollicités par des habitants inquiets des éventuelles répercussions sur leur santé que ces nouveaux compteurs pourraient occasionner. Face à ces inquiétudes, relayées sinon davantage par certaines associations, des maires ont pris des arrêtés ou des délibérations visant à refuser la pose des compteurs sur leur territoire.

L'AMF avait alors dès le mois de mars saisi le Premier ministre afin que l'État communique largement sur les contours et les détails du projet Linky, qu'il en assume officiellement le déploiement localement, qu'il informe rapidement les maires des limites de leur capacité à agir dans ce domaine et, bien entendu, qu'il fournisse de manière objective et transparente des réponses aux habitants inquiets.

Depuis, plusieurs éléments ont en retour été transmis à l'AMF.

La direction générale des collectivités locales a produit une note d'information à l'intention des préfets. Cette note, qui est parvenue récemment à l'AMF, confirme la note d'analyse de la FNCCR que vous avez déjà pu trouver sur le site internet de l'AMF.

En outre, dans une réponse à une question parlementaire (ci-jointe), le ministère de l'Intérieur précise que « s'agissant du risque sanitaire, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a apporté les éléments à ce sujet dans sa réponse à la question écrite AN 58435 publiée au Journal officiel du 16 septembre 2014 et le Conseil d'État a conclu que les rayonnements émis étaient conformes aux seuils réglementaires et à ceux admis par l'Organisation mondiale de la santé (Conseil d'État, 20 mars 2013, association « Robin des toits et autres », no 354321).

Par ailleurs, l'obligation faite par la loi aux gestionnaires de réseau ne heurte pas le principe de libre administration des collectivités territoriales, comme l'a précisé le Conseil d'État dans son arrêt précité (du 20 mars 2013).

Ainsi les collectivités territoriales ne peuvent faire obstacle au déploiement des compteurs Linky. En particulier, une délibération d'un conseil municipal s'opposant au déploiement des compteurs Linky serait entachée d'illégalité.

Les récentes décisions de justice confirment cette analyse. Je vous joins pour exemple les ordonnances prises par les tribunaux administratifs de Bordeaux et Toulouse.

L'Agence nationale des Fréquences, a réalisé une étude de mesures des niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques engendrées par les compteurs Linky. Cette étude conclut à des niveaux très faibles, très en-deçà des limites réglementaires. Elle est consultable sur le site internet de l'ANFR (<http://www.anfr.fr/fr/l-anfr/actualites/toutes-les-actualites/detail-actualite/actualites/compteurs-linky/#menu2>).

Enfin, très récemment, la CNIL a rendu un avis à l'intention des maires sur les risques d'atteinte à la vie privée que représenteraient les compteurs Linky : <https://www.cnil.fr/fr/linky-gazpar-queelles-donnees-sont-collectees-et-transmises-par-les-compteurs-communicants>

Ces éléments figurent en pièces jointes ou sont accessibles par lien à partir des articles de Maire-info ci-dessous.

<http://www.maire-info.com/action-sociale-emploi-sante/sante-publique/linky-lanfr-publie-de-nouvelles-donnees-rassurantes-article-19951>

<http://www.maire-info.com/finances-et-fiscalites-locales/energie/le-gouvernement-confirme-lillegalite-des-arretes-anti-linky-article-19866>

<http://www.maire-info.com/juridique/jurisprudence/arretes-anti-linky-plusieurs-elements-incident-la-prudence-article-19805>

<http://www.maire-info.com/organisation-gestion-communale/technologie-de-information/linky-une-table-ronde-lassemblee-nationale-clarifie-les-points-dinquietude-article-19599>

<http://www.maire-info.com/etat-administration-centrale-elections/energie/linky-lamf-demande-etat-de-mieux-informer-les-maires-et-les-habitants-article-19413>

<http://www.maire-info.com/action-sociale-emploi-sante/sante-publique/opposition-de-certaines-communes-au-deploiement-de-linky-les-reponses-du-gouvernement-et-d-erdf-article-19285>

<http://www.maire-info.com/action-sociale-emploi-sante/sante-publique/sopposer-au-deploiement-des-compteurs-linky-est-risque-selon-une-analyse-juridique-article-19323>

<http://www.maire-info.com/organisation-gestion-communale/energie/le-conseil-detat-rejette-quatre-requetes-anti-linky-article-15898>